



Bourg-en-Bresse, le 29 octobre 2020

La préfète

à

Destinataires *in fine*

Objet : Activation du niveau « urgence attentat » du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire national – posture « Attentat de Nice »

Pièce jointe : Logo « urgence attentat » à diffuser largement

La France est pour la première fois depuis les attentats de janvier 2015, l'objet de trois attaques terroristes en moins d'un mois (25 septembre à Paris, 16 octobre à Eragny et le 29 octobre à Nice). En raison de ces événements et de la persistance d'une menace terroriste considérée comme très élevée sur l'ensemble du territoire national, **le Premier ministre a décidé l'activation du niveau « urgence attentat » du plan Vigipirate. Cette décision s'applique jusqu'à nouvel ordre.**

Cette nouvelle posture nommée « Attentat de Nice » visera à renforcer :

- **La sécurité des lieux de culte, en particulier pour les fêtes de la Toussaint, et assimilées ;**

Il convient de renforcer significativement la surveillance des lieux de cultes et des cimetières qui peuvent rester ouverts.

- **La sécurité des bâtiments tels que les services publics ou encore les locaux politiques, avec une attention particulière sur les établissements scolaires, sur les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux et les sièges de la presse régionale et nationale.**

La sécurité des bâtiments publics doit impérativement être renforcée.

Il est indispensable de faire réaliser des vérifications avant la rentrée scolaire du 2 novembre 2020 qui, à ce stade, est maintenue. Lors de cette journée, où un hommage sera observé en mémoire de Samuel PATY, victime de l'attentat du 16 octobre 2020, la surveillance et la sécurisation des enceintes scolaires devront être particulièrement renforcées.

Je vous demande de renouveler aux agents publics et notamment à ceux qui exercent des missions en lien avec la sécurité les consignes de vigilance qu'il convient d'observer pour leur propre protection.

- **La sécurité des commémorations de l'armistice du 11 novembre 1918.**

Afin d'informer nos concitoyens de l'activation du niveau « urgence attentat » je vous demande de diffuser largement le logo présent en pièce jointe à cette posture.

Les consignes de la précédente posture Vigipirate restent en vigueur. Vous pouvez retrouver toutes les mesures et les documents utiles sur le site internet des services de l'État dans l'Ain <http://www.ain.gouv.fr/>

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Original signé

Philippe BEUZELIN

DESTINATAIRES :

- Messieurs les sous-préfets d'arrondissements
- Madame la directrice de la direction départementale de la cohésion sociale
- Monsieur le directeur de la direction départementale des territoires
- Monsieur le directeur de la direction départementale de la protection des populations
- Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Monsieur le président du conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les maires de l'Ain
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale
- Messieurs les représentants des autorités culturelles de l'Ain

POUR INFORMATION :

- Madame la directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Madame la directrice de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le directeur de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Madame la directrice des services départementaux de l'Éducation nationale
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départemental
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- Monsieur le directeur interdépartemental de la police aux frontières
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Monsieur le chef de la division de l'Ain, direction régionale des douanes et des droits indirects